



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

### Délibération du Conseil communautaire du 20 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

**Date de la convocation** : jeudi 13 mars 2025

#### Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Pierre CAZENAVE (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Dominique DEGOS (TARTAS), Virginie LABORDE (BEGAAR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

#### Absents :

Philippe GOSSELIN (TARTAS), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

#### Pouvoirs :

Patricia LOUBERE (MEILHAN) a donné pouvoir à Claude LACOSTE, Christian DUCOS (SOUPROSSE) a donné pouvoir à Nicolas SAUGNAC, Jacques DURAND (VILLENAVE) a donné pouvoir à Jean Didier BATBY, Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Dominique UROLATEGUI, Sylvie DUFAU (SOUPROSSE) a donné pouvoir à Sylvie DUBOURG DAUGREILH, Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES) a donné pouvoir à Alain DUPAU

#### Représentés :

Thierry BIBES représenté par Pierre CAZENAVE (LE LEUY)

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	23
<u>Pouvoirs</u>	6
<u>Votants</u>	28

#### N° DEL20250320-006

**AVIS SUR LA DEMANDE DE DEFRIQUEMENT FORMULEE PAR LA SOCIETE ENERGIE BEYLONGUE AU TITRE DES COMPENSATIONS ENVIRONNEMENTALES DU DOSSIER DE DEROGATION ESPECES PROTEGEES POUR LE PROJET DE PHOTOVOLTAÏQUE**

Vu la délibération du conseil communautaire n°21-12-07 en date du 15 décembre 2021 donnant un avis favorable sur la demande de défrichement pour le projet de centrale



photovoltaïque porté par la société Energie Beylongue sur le territoire de cette dernière commune,

Vu l'arrêté portant dérogation à l'interdiction de destruction de spécimens d'espèces animales protégées et de leurs habitats au bénéfice de la société Energie Beylongue en date du 24 octobre 2024,

Vu la délibération du conseil communautaire n°241212-001- en date du 12 décembre 2024 autorisant Monsieur le Président à signer, avec la société Energie Beylongue, la convention portant mise en œuvre de mesures environnementales sur la parcelle D n°87 à Beylongue, ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire,

Considérant la sollicitation formulée par le service Nature et Forêt de la DDTM des Landes le 27 février 2025 afin de recueillir l'avis de la Communauté de Communes sur la demande de défrichement formulée par la SAS Energie Beylongue au titre des compensations environnementales du dossier de dérogation espèces protégées du projet photovoltaïque, pour une surface de 21 ha 48a,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de donner un avis favorable sur cette demande de défrichement, qui constitue la dernière étape du parcours administratif du projet photovoltaïque sur la commune de Beylongue,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE,**

**ARTICLE 1 -**

L'avis favorable du conseil communautaire sur la demande de défrichement formulée par la SAS Energie Beylongue au titre des compensations environnementales du dossier de dérogation espèces protégées du projet photovoltaïque, pour une surface de 21 ha 48a.

**Vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Jean Didier BATBY n'a pas pris part au vote)

**Laurent CIVEL**